

**Cartographie des cours d'eau  
Session de terrain – commune de Fraissinet de Lozère  
21 juillet 2015  
Relevé de conclusions**

21/08/2015

**Personnes présentes :**

Jean-Pierre Allier (maire de Fraissinet de Lozère), Gilbert Roure (adjoint au maire de Fraissinet de Lozère), Yves Commandré (agriculteur et conseiller municipal de Fraissinet de Lozère), Christian Plagnes (agriculteur sur Fraissinet de Lozère), Rudy Boissier (agriculteur sur Fraissinet de Lozère), Thierry Mazoyer (agriculteur sur Fraissinet de Lozère), Daniel Molines (FDSEA), Gilles Paulet (COPAGE), Manon Altounian (COPAGE), Olivier Boulat (chambre d'agriculture), Stéphanie Braud (syndicat mixte de grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses), Yannick Manche (parc national des Cévennes), Pierre Noal (maire de La Fage-Montivernoux), Laurent Suau (fédération pour la pêche et les milieux aquatiques), Pierre-Antoine David (DIR ONEMA), Philippe Baffie (SD ONEMA), Julien Langlet (directeur adjoint de la DDT), Edwige de Féraudy (DDT), Christiane Duchamp (DDT), Yves Maurin (DDT) et Pierre Lusson (DDT).

Cette journée est la troisième journée de terrain conduite dans le cadre de la phase test. La commune de Fraissinet de Lozère a été choisie pour représenter le secteur du mont Lozère.

Monsieur le maire de Fraissinet de Lozère a accepté de recevoir cette démarche de test sur sa commune et de mobiliser les agriculteurs de la commune pour y participer. Il ouvre la réunion par un mot d'accueil et indique que la commune de Fraissinet de Lozère présente la spécificité d'être sur un massif granitique avec un grand nombre de sources ainsi que plusieurs béals permanents et très anciens (plusieurs siècles) ; ce massif jouant le rôle d'une éponge en permettant un bon approvisionnement en eau à l'aval.

**Déroulé de la journée :**

Lors de cette première partie de la journée qui s'est tenue en mairie, la DDT a présenté les grandes lignes de l'instruction gouvernementale sur la cartographie des cours d'eau. Les critères d'identification des cours d'eau ont été détaillés, ainsi que la clé d'identification centrée sur les 3 principaux critères jurisprudentiels que sont : la présence d'un lit naturel à l'origine, un écoulement non directement lié à la pluie et la présence d'une source. Lors de la présentation, la nécessité de travailler sur le guide national d'entretien des cours d'eau a été évoqué. Le comité de pilotage devra y travailler pour l'adapter au contexte lozérien, tout en prenant en compte la nécessaire cohérence au niveau des bassins versants, qui peuvent être assez souvent extra-départementaux.

Il est rappelé que la phase de test, qui doit être achevée d'ici la mi-septembre, concerne 6 communes du département : Saint Laurent de Muret, Lajo, Fraissinet de Lozère, Molezon, Sainte-Hélène et Montbel. A l'issue de cette phase de test, un comité de pilotage se tiendra dans la seconde quinzaine de septembre.

La DDT a présenté des cartes de travail, établies sur la base des données disponibles (BD-topo et Scan 25). Un examen en salle de chaque linéaire de cours d'eau s'est engagé. Globalement le linéaire de cours d'eau figuré sur la carte de travail ne soulève pas de critique dans sa globalité mais certains secteurs doivent faire l'objet de vérifications, notamment sur des parties amont de cours d'eau, sur de potentielles rases cartographiées en cours d'eau et sur les béals du village de Fraissinet de Lozère.

Les documents remis en séance et joints au présent relevé sont le diaporama de présentation de la démarche, la carte de travail des cours d'eau issus de la BD-topo et des scan 25 sur fond IGN et la clé d'identification des cours d'eau.

La seconde partie de la journée s'est tenue sur le terrain au niveau des cinq secteurs tel que porté sur la carte de localisation.

#### point n° 1

Ce point concerne les deux béals du village de Fraissinet de Lozère. Ces béals partent du ruisseau de la Brousse pour traverser le village avant de rejoindre le ruisseau de Finialette. Ces deux écoulements n'ont pas un lit naturel à l'origine mais sont très anciens. Ils présentent la morphologie d'un cours d'eau et sont entretenus comme tel. Au regard de la dernière ligne du logigramme d'interprétation des écoulements, il s'agit de bras artificiels d'un cours d'eau dans lesquels est observée une vie aquatique. Exceptionnellement de ce fait, ces deux béals sont considérés comme des cours d'eau. Pour le béal situé le plus à l'est, son linéaire n'est pas représenté sur la carte dans sa traversée du village et en aval de ce dernier. Le tracé exact de son lit reste à positionner.

#### point n° 2

Il s'agit de la tête du ruisseau des Estrivials. Au niveau du plateau situé au sud du lieu-dit « Marrassogne », le ruisseau remonte sans ambiguïté dans une zone humide qui constitue la source du cours d'eau. Cette zone humide est séparée en deux parties par la route menant au village de La Brousse. Les écoulements existant de part et d'autre de cette route ne sont pas des cours d'eau mais constituent de simples fossés. Sur ce point n° 1, l'écoulement observé doit être considéré comme un cours d'eau à partir de la sortie de la zone humide.

#### point n° 3

Les observations de terrain montrent que les linéaires bleus de la carte qui sont parallèles aux courbes de niveaux entre le chemin et le cours d'eau de Mallevrière sont d'anciens béals. L'un d'entre eux n'est aujourd'hui plus en eau. Ces deux linéaires devront être supprimés de la carte des cours d'eau. L'écoulement qui descend de la zone humide située au dessus de la route jusqu'au cours d'eau de Mallevrière rassemble les 3 critères d'alimentation par une source, d'écoulement non lié à la pluie et de lit marqué naturel à l'origine. Il s'agit donc bien d'un cours d'eau. Dans sa partie aval, son tracé a été modifié. A proximité immédiate du cours d'eau de Mallevrière, un petit écoulement est noté à la sortie d'une petite zone humide. Il rassemble les 3 critères de cours d'eau. Il sera ajouté à la carte. Une discussion s'engage sur l'entretien de ce cours d'eau qui est aujourd'hui fortement dégradé par le piétinement du bétail et qui nécessiterait une opération de restauration du lit tant pour des raisons écologiques qu'agricoles. Un béal parallèle aux courbes de niveaux est observé au dessus du chemin et ne figure pas sur la carte. Il est alimenté par une zone humide, mais son tracé est sans ambiguïté d'origine anthropique ; il ne s'agit pas d'un cours d'eau.

#### point n° 4

Dans le village de La Brousse, il existe plusieurs béals non représentés sur la carte dont le statut n'a pas été examiné dans le détail. Le seul écoulement porté sur la carte, en dehors du ruisseau du Valat du Coulet, est en fait issu des trop-pleins des fontaines du village qui sont canalisés sur tout leur linéaire dans le village. Ce dernier n'est pas considéré comme un cours d'eau.

#### point n° 5

Au lieu-dit « la Nasse », la discussion porte sur un ancien béal créé il y a une trentaine d'années pour permettre la dérivation d'une partie des eaux du ruisseau de Belgines vers le ruisseau de la Fageole. La visite de terrain a conduit à considéré cet ancien béal comme n'étant pas un cours d'eau. Il sera par conséquent retiré de la carte

### **Principales conclusions de la journée :**

- la carte de travail proposée par la DDT sur la base de la BD-topo et des scan25 de 2007/2011 convient pour la très grande majorité du linéaire de cours d'eau de la commune. Des adaptations ponctuelles vont être apportées suite à la journée de terrain. Des adaptations complémentaires pourront être proposées dans le cadre de la consultation.
- Les secteurs faisant l'objet des débats les plus fournis sont ceux sur lesquels les cours d'eau ont subi d'importantes modifications (détournement notamment).

- Il est souhaité que la présentation en salle développe davantage en quoi consiste l'entretien des cours d'eau. Lors des visites de sites, de nombreuses questions relatives aux techniques d'entretien et à leur cadre réglementaire ont été débattues.
- O. Boulat propose de mettre en place des formations, via un fond de formation de la profession agricole (Vivéal), qui permettrait de renforcer la mobilisation, la sensibilisation et l'information des exploitants agricoles autour des critères d'identification des cours d'eau et des bonnes pratiques d'entretien. Il souhaiterait que ces formations soient mises en place dès l'automne. Elles pourraient être ouvertes à l'ensemble des acteurs concernés par la cartographie des cours d'eau. Pour O. Boulat, ce dispositif de formation permettrait de démultiplier les moyens d'intervention dans les communes ou à une échelle intercommunale.

**La prochaine journée de test est prévue le jeudi 27 août 2015 sur la commune de Molezon.**

- 9h30 : présentation en salle à la mairie de Molezon (Biasse) ;
- 11h30 - 16h : visite de sites.